

## Reconnaissance de tous, coopérations, contractualisation : le Président de la République fixe un cap ambitieux pour 2023

**Le Président de la République s'est exprimé longuement ce jour sur les enjeux de santé. La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)alue l'engagement d'Emmanuel Macron à faire de la santé l'un de ses chantiers majeurs d'implication personnelle, avec l'école et l'écologie.**

Sur le fond, le Président de la République a appelé à la reconnaissance, voire à la récompense, de celles et ceux qui dialoguent et coopèrent sur les territoires. La FHP salue les nombreuses références faites au secteur privé, la considération accordée à ceux qui « coopèrent formidablement », et la volonté d'amplifier toutes les logiques vertueuses au service de l'accès aux soins et de la permanence des soins, pour les patients.

Les hôpitaux et cliniques privés, pleinement mobilisés, seront au rendez-vous de cet engagement de tous. Celui-ci doit toutefois s'inscrire dans un cadre de reconnaissance de l'action de tous les acteurs de santé, sans distinction de statuts. Le socle des coopérations que le Président appelle de ses vœux doit être l'émergence en 2023 d'un Service Public de Santé fondé sur les missions, à égalité de droits comme de responsabilités, avec un traitement équitable pour tous.

Nous notons aussi avec intérêt la notion de contractualisation sur les territoires, autour d'objectifs de santé publique : elle doit évidemment concerner l'ensemble des acteurs, publics comme privés, selon les mêmes modalités et avec les mêmes moyens. Pour ce faire, les Agences Régionales de Santé devront être confortées dans leurs missions de régulatrices, équilibrées et équitables, de tous les acteurs.

Par ailleurs, le Président de la République a démontré une prise en considération très prononcée des enjeux de ressources humaines, avec une perception juste des pénuries alarmantes de professionnels paramédicaux auxquels le monde de la santé doit faire face. Cette volonté d'agir sur les leviers de formation, de revoir Parcours Sup, de responsabiliser en sortie d'études, de développer les pratiques avancées et les passerelles entre les métiers, et de simplifier et généraliser les délégations d'actes, va résolument dans le bon sens, sous réserve d'aller vite dans la mise en oeuvre.

Enfin, concernant le financement, si des réformes sont nécessaires, les enseignements des failles et des erreurs dans la conduite des autres réformes de financement déjà en cours - les soins médicaux et de réadaptation, et la psychiatrie - nous conduisent à la réserve à ce stade. Il convient déjà de finaliser ces réformes en cours.

La FHP est disposée à être force de propositions sur de nouveaux modèles, mais les travaux devront être conduits en totale concertation, avec toute la visibilité et la transparence indispensables à l'adhésion des acteurs, et le maintien de l'excellence des filières de soin comme seul guide. Imaginer qu'un retour au budget global, renommé « dotation populationnelle », sera salutaire, reviendrait à oublier tous les apports positifs de la réforme T2A de 2004 pour l'offre de soins. Il nous faut donc imaginer de nouvelles formes complémentaires de rémunération, et la FHP est prête à travailler de façon étroite avec le ministère de la santé, pour réfléchir à une allocation des ressources qui respecte l'atteinte des objectifs de santé publique et le rôle des différents acteurs dans l'offre de soins.

Pour Lamine Gharbi, « *Le Président de la République a fixé des caps ambitieux de court terme, car les chantiers annoncés concernent l'année 2023. Il pourra compter sur les hôpitaux et cliniques privés à missions, auquel il a fait référence à de nombreuses reprises, pour être « avec intensité » - pour reprendre ses termes - au rendez-vous des coopérations, comme nous le sommes inlassablement, dans un cadre qui garantisse l'équité de traitement et la reconnaissance de chacun ».*

### A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, plus de 2,5 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences.

### Contact presse :

Nathalie JARRY, Directrice de la Communication  
nathalie.jarry@fhp.fr  
06 60 85 96 33